



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Caisse régionale
Île-de-France



ÉCOLE DE SERVICE SOCIAL

**DIPLÔME D'ÉTAT
D'ASSISTANT DE SERVICE
SOCIAL (DEASS)
PROJET PÉDAGOGIQUE**



SOMMAIRE

01

P.4 LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DU DIPLÔME D'ÉTAT
D'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

02

P.8 LE DISPOSITIF PÉDAGOGIQUE DE L'ÉCOLE

03

P.17 LES INSTANCES PÉDAGOGIQUES

04

P.20 LES SPÉCIFICITÉS DE NOTRE PROJET PÉDAGOGIQUE

05

P.24 CONCLUSION

Le présent document est consultable sur le site cramif.fr
Il est également mis à disposition des candidats à notre formation au DEASS
et des étudiants dans nos locaux.

| AVANT-PROPOS

L'école de service social de la Cramif a été créée en juin 1947 dans le contexte de l'après-guerre qui a vu s'organiser la protection sociale en France.

Depuis le 1^{er} août 1978, l'école dépend de la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif), organisme de droit privé chargé de la gestion d'un service public et administré par un conseil d'administration composé de représentants d'assurés sociaux, d'employeurs, du personnel et de personnes qualifiées. L'école, au sein de cet organisme, est rattachée à la direction de l'action sanitaire et sociale de l'autonomie (DASSA).

Cette appartenance institutionnelle facilite des orientations spécifiques dans le contenu des formations dispensées. Les aspects psychosociaux et socio-économiques de la santé, du vieillissement et du handicap sont particulièrement approfondis dans les différents diplômes et formations préparés par l'école.

Notre établissement s'inscrit pleinement dans le décret n° 2017-877 du 6 mai 2017 relatif à la définition du travail social qui stipule : « Le travail social vise à permettre l'accès des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux, à faciliter leur inclusion sociale et à exercer une pleine citoyenneté. Dans un but d'émancipation, d'accès à l'autonomie, de protection et de participation des personnes, le travail social contribue à promouvoir, par des approches individuelles et collectives, le changement social, le développement social et la cohésion de la société. Il participe au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement.

A cette fin, le travail social regroupe un ensemble de pratiques professionnelles qui s'inscrit dans un champ pluridisciplinaire et interdisciplinaire. Il s'appuie sur des principes éthiques et déontologiques, sur des savoirs universitaires en sciences sociales et humaines, sur les savoirs pratiques et théoriques des professionnels du travail social et les savoirs issus de l'expérience des personnes bénéficiant d'un accompagnement social, celles-ci étant associées à la construction des réponses à leurs besoins. Il se fonde sur la relation entre le professionnel du travail social et la personne accompagnée, dans le respect de la dignité de cette dernière.

Le travail social s'exerce dans le cadre des principes de solidarité, de justice sociale et prend en considération la diversité des personnes bénéficiant d'un accompagnement social. »

C'est dans ce cadre philosophique et éthique que l'école gère deux pôles de formation :

-  **la formation initiale** avec la préparation au diplôme d'État d'assistant de service social (DEASS)
-  **la formation continue** qui offre aux professionnels du travail social des actions de formations qui se déroulent dans les locaux de l'école mais également sur sites (notamment pour les services sociaux des caisses régionales d'assurance retraite et de santé au travail (CARSAT) et des caisses générales de sécurité sociale (CGSS).

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DU DIPLÔME D'ÉTAT D'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

1. LES ENJEUX DE LA RÉFORME DU 22 AOÛT 2018 P.5
2. LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES P.6
3. LA DÉFINITION DE LA PROFESSION, DU CONTEXTE
DE L'INTERVENTION ET DES DOMAINES D'ACTIVITÉ P.6
4. LES COMPÉTENCES ATTENDUES P.6
5. LE CONTENU ET L'ORGANISATION DE LA FORMATION P.7
6. LES ÉPREUVES DE CERTIFICATION DU DEASS P.7

01

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DU DIPLÔME D'ÉTAT D'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

Les « états généraux du travail social » ont donné lieu à de nombreux échanges sur les territoires en 2014, puis sur un plan d'action en faveur du travail social et du développement social, établi sur la base du rapport Bourguignon (juillet 2015) et des cinq groupes de travail thématiques missionnés dans ce cadre.

Longuement préparé par une commission professionnelle consultative (CPC) du travail social et de l'intervention sociale, la réingénierie de l'ensemble des formations sociales, du niveau V au niveau I s'articule « autour d'un corpus commun de connaissances qui valorise l'expertise propre du travail » et qui vise l'accès à un parcours conduisant à des grades universitaires¹.

Après la réforme des formations de niveau V, avec la création du diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (DEAES), les formations de niveau III ont été réformées par un ensemble de textes réglementaires².

1. LES ENJEUX DE LA RÉFORME DU 22 AOÛT 2018

L'ambition de l'école de service social de la Cramif est de former de futurs professionnels pouvant répondre aux défis sociétaux, engagés dans la lutte contre les inégalités, l'accès aux droits et à la citoyenneté, capables de travailler en équipe comme avec les partenaires du territoire.

Forte de son adhésion à l'UNAFORIS, l'école est engagée dans l'évolution des centres de formation qui s'est concrétisée par un conventionnement avec l'Université Paris - Rives de Seine, par une adhésion au programme Erasmus + et par le développement de la recherche en travail social.

La formation préparant au diplôme d'état d'assistant de service social (DEASS) a été profondément remaniée en 2018.

Le ministère des solidarités et de la santé et le ministère de l'enseignement supérieur ont travaillé conjointement afin que le diplôme d'assistant de service social, de même que les diplômes d'éducateur spécialisé, d'éducateur de jeunes enfants, de conseillère en éducation familiale et d'éducateur technique, soient désormais reconnus au grade Licence, au niveau 6 de la nomenclature des diplômes.

La formation s'inscrit pleinement dans l'espace européen. Comme toutes les formations de l'enseignement supérieur, chaque semestre de formation permet la validation de 30 crédits de formation ECTS (european credit transfer system), facilitant ainsi la mobilité et les échanges internationaux. L'obtention du diplôme permet donc l'obtention de 180 ECTS.

Depuis la réforme de 22 août 2018, les formations en travail social sont adossées à une université. Dans ce cadre, l'école de service social de la Cramif a noué un partenariat avec l'IUT de Paris - Rives de Seine à Paris 15^e, permettant ainsi son accréditation. A travers une inscription à l'IUT en 3^e année de formation, les étudiants peuvent valider un bachelor universitaire de technologie (BUT) « carrières sociales », option assistance sociale ».

La formation a fait l'objet d'une réorganisation en 2020 afin de permettre la certification de blocs de compétences, afin de s'adapter à la réforme de la formation professionnelle et de la VAE (Validation des acquis de l'expérience).

(1) Lettre de mission de Ségolène Neuville du 10 février 2016

(2) Cf. I.2

(3) ECTS : European credit transfer system

(4) UNAFORIS : Union nationale des acteurs de formation et de recherche en intervention sociale

2. LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

La formation au DEASS est encadrée par plusieurs textes réglementaires :

- le décret n° 2018-733 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social ;
- le décret n° 2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social ;
- l'arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II ;
- l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État d'assistant de service social ;
- l'instruction ministérielle N° DGCS/SD4A/DGESIP/2018/220 du 14 septembre 2018 relative à la réingénierie des diplômes de niveau III du travail social et à l'accréditation des établissements et à la mise en oeuvre des décrets n° 2018-733 du 22 août 2018 et n° 218-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social ;
- l'instruction interministérielle N° DGCS/SD4A/DGESIP/2019/223 du 17 octobre 2019 relative aux diplômes de niveau 6 du travail social d'assistant de service social ;
- l'arrêté du 10 mars 2020 définissant les blocs de compétences de certains diplômes du travail social et portant modification des arrêtés du 22 août 2018 relatifs au diplôme d'Etat d'assistant de service social.

3. LA DÉFINITION DE LA PROFESSION, DU CONTEXTE DE L'INTERVENTION ET DES DOMAINES D'ACTIVITÉ

L'annexe I de l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État d'assistant de service social définit la profession et son contexte d'intervention. Ainsi, « l'assistant de service social exerce dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles. Il mène des interventions sociales, individuelles ou collectives, en vue d'améliorer, par une approche globale et d'accompagnement social les conditions de vie des personnes et des familles. »¹

L'assistant de service social, de même que les étudiants se formant à ce métier, sont soumis au secret professionnel. Dans une démarche éthique et déontologique, il « contribue à créer les conditions pour que les personnes, les familles et les groupes, avec lesquels il travaille, aient les moyens d'être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie [...]».

Son intervention vise autant l'autonomie que l'inclusion sociale, le maintien ou le développement des solidarités ou des liens sociaux, l'éducation à la citoyenneté. »²

Dans un cadre institutionnel et dans la limite de ses missions, l'assistant de service social conduit des projets

(1) Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État d'assistant de service social – Annexe I

(2) Ibid.

d'accompagnement social, en individuel ou en collectif, au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et avec les partenaires du territoire.

Le référentiel fonctions/activités décrit cinq fonctions exercées par l'assistant de service social auxquelles correspondent des activités précises :

- accueil et écoute des personnes,
- évaluation, conseil et orientation.
- accompagnement social individuel ;
- accompagnement social collectif ;
- conseil au développement des politiques sociales et territoriales.

4. LES COMPÉTENCES ATTENDUES

Le référentiel de compétences identifie quatre domaines de compétences (DC), reliés à quatre domaines de formation (DF), que tout assistant de service social doit avoir acquis à l'issue de la formation :

- **DC1** : intervention professionnelle en travail social
 - Intervention sociale individuelle (bloc 1)
 - Intervention sociale collective (bloc 2)
- **DC2** : analyse des questions sociales et de l'intervention professionnelle en travail social
 - Diagnostic social territorial (bloc 3)
 - Analyse de l'environnement social, familial et territorial (bloc 4)
- **DC3** : communication professionnelle en travail social
 - Expression et communication écrite et orale (bloc 5)
 - Communication professionnelle en travail social (bloc 6)
- **DC4** : dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux
 - Connaissance et analyse des contextes institutionnels (bloc 7)
 - Mobilisation des acteurs et des partenaires (bloc 8)

L'arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II identifie des compétences communes à tous les diplômes visés dans cet arrêté, le domaine de compétences 3 et le domaine de compétences 4, ainsi que des compétences partagées qui se trouvent dans les domaines de compétences 1 et 2.

Enfin, certaines connaissances communes aux différents diplômes sont identifiées dans les domaines de formation 1 et 2. Elles donnent lieu à allègement de formation.

5. LE CONTENU ET L'ORGANISATION DE LA FORMATION

L'alternance est un principe majeur de la formation préparant au DEASS. Ce principe est fondateur du socle d'acquisition des compétences nécessaires à la qualification de l'assistant de service social : « l'alternance intégrative vise à articuler le plus étroitement possible les terrains professionnels avec les processus de formation dans leur globalité. En ce sens, le déploiement du dispositif de " site qualifiant " oeuvre pour la mobilisation des acteurs sur les territoires pour créer une dynamique de construction de compétences entre les établissements de formation, les sites qualifiants et les étudiants. »¹

Ainsi, la formation comporte **1 740 heures d'enseignement théorique et 1 820 heures de formation pratique, soit 52 semaines de stage sur sites qualifiants.**

Le référentiel de formation est constitué de quatre domaines de formation (DF) correspondant aux quatre domaines de compétences. Ces domaines de formation sont traversés par l'unité de formation « initiation à la méthode de recherche ».

La formation propose des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques ainsi qu'un enseignement de langue vivante étrangère et un enseignement relatif aux pratiques informatiques et numériques dont le contenu est précisé à l'annexe II de l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État d'assistant de service social.

La formation comprend également trois périodes de formation pratique sur sites qualifiants :

- une première période de 8 semaines à réaliser au cours des deux premiers semestres ;
- une deuxième et une troisième période d'une durée globale de 44 semaines portant de façon équivalente sur l'intervention sociale d'intérêt collectif et l'accompagnement individuel.

La formation est organisée en six semestres et en unités d'enseignement, chaque semestre permettant de valider 30 ECTS. Une commission pédagogique se prononce, à la fin de chaque semestre, sur la validation des unités d'enseignement et des ECTS au vu des résultats du contrôle continu.

6. LES ÉPREUVES DE CERTIFICATION DU DEASS

Pour obtenir le diplôme, les candidats doivent réussir les épreuves de certification qui valident les quatre domaines de compétences (DC) attendues.

Chaque DC doit être validé indépendamment, sans compensation de notes.

Les centres de formation organisent en totalité la certification du DC1, du DC3 et du DC4 ainsi que la première épreuve de certification du DC2 (présentation d'un diagnostic social territorial), l'épreuve du mémoire relevant de la responsabilité de la direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS).

DC1 : il s'obtient par la validation de deux épreuves : la présentation d'une intervention sociale individuelle ou collective issue de la formation pratique de deuxième année et la présentation d'une intervention sociale individuelle ou collective issue de la formation pratique de troisième année ;

DC2 : il s'obtient par la validation de deux épreuves : la présentation d'un diagnostic social territorial et la production puis la soutenance d'un mémoire de pratique professionnelle ;

DC3 : il s'obtient par la validation de deux épreuves : une épreuve de communication professionnelle à partir du diagnostic social territorial et une étude de situation ;

DC4 : il s'obtient par la validation de deux épreuves : l'analyse d'une situation partenariale et un contrôle de connaissances sur les politiques sociales.

DC	Bloc de compétence	Epreuve de certification
DC1	N°1 intervention sociale individuelle	Présentation d'une intervention sociale individuelle
	N°2 intervention sociale collective	Présentation d'une intervention sociale collective
DC2	N°3 diagnostic social territorial	Présentation d'un diagnostic social territorial
	N°4 analyse de l'environnement social, familial et territorial	Mémoire de pratique professionnelle
DC3	N°5 expression et communication écrite et orale	Étude de situation
	N°6 communication professionnelle en travail social	Élaboration d'une communication professionnelle
DC4	N°7 connaissance et analyse des contextes institutionnels	Contrôle de connaissance sur les politiques sociales
	N°8 mobilisation des acteurs et des partenaires	Analyse d'une situation partenariale

(1) Cf. Fiches synthétiques destinées aux acteurs de la mise en oeuvre de la réingénierie (hors état et régions), Version 21.09.18, p. 24.

LE DISPOSITIF PÉDAGOGIQUE DE L'ÉCOLE

1. LE PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITÉ DE PARIS – IUT PARIS RIVES DE SEINE : DOUBLE DIPLÔME P.9
2. LES AXES PÉDAGOGIQUES SPÉCIFIQUES DE L'ÉCOLE P.9
3. LA CONSTRUCTION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION P.10
4. L'ARTICULATION ÉCOLE/SITES QUALIFIANTS P.11
5. LA PLATEFORME PÉDAGOGIQUE MOODLE P.12
6. LES MODALITÉS D'ÉVALUATION EN CONTRÔLE CONTINU P.13
7. LA PRÉPARATION DES ÉPREUVES DE CERTIFICATION P.13

02

LE DISPOSITIF PÉDAGOGIQUE DE L'ÉCOLE

L'école met en place un dispositif pédagogique à la fois théorique et pratique, alliant l'acquisition des connaissances et l'appropriation des méthodes d'intervention permettant l'accompagnement social des personnes et des groupes. A cet effet, elle fait appel à son réseau d'intervenants, universitaires ou professionnels, recrutés en fonction de leurs connaissances et de leur expertise du secteur social et médico-social ainsi qu'à des usagers experts, tels que des patients experts ou des pairs aidants.

1. LE PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITÉ DE PARIS - IUT PARIS RIVES DE SEINE : DOUBLE DIPLÔME

Lors de la 3^e année de formation, les étudiants de l'école prennent une inscription administrative auprès de l'Université de Paris, établissement auquel se rattache l'IUT Paris - Rives de Seine avec lequel nous sommes associés. La maquette des enseignements et les modalités d'évaluation étant communes, les étudiants de l'école bénéficient d'une double diplomation, le DEASS et le bachelor universitaire de technologie « carrières sociales ».

« Les programmes et les modalités de connaissances de la troisième année de préparation au diplôme d'état d'assistant de service social dispensée par l'école de service social de la Cramif sont identiques à celles et ceux du bachelor universitaire de technologie « carrières sociales » de l'IUT Paris - Rives de Seine⁽¹⁾ ».

2. LES AXES PÉDAGOGIQUES SPÉCIFIQUES DE L'ÉCOLE

Tout en se référant aux référentiels des textes réglementaires, l'école du service social de la Cramif a fait le choix d'axes pédagogiques spécifiques pour organiser la formation. Ainsi, une attention particulière est portée aux problématiques de santé et d'accès aux soins des populations pendant la première année. Par ailleurs, le choix de thématiques et

problématiques facilement identifiables par les étudiants a été fait afin de leur permettre l'acquisition de connaissances sous l'angle de plusieurs disciplines.

Sont ainsi abordées les thématiques suivantes :

- la santé (dimensions sociale, médicale, psychique, sociologique, économique, éthique, etc.) ;
- la famille et l'enfance (couple, parentalité, protection de l'enfance, etc.) ;
- l'insertion et l'exclusion sociales (perte d'emploi, surendettement, logement, hébergement, minimas sociaux, etc.) ;
- les migrations (approches interculturelle, sociohistorique, politique, etc.) ;
- l'autonomie et les dépendances (addictions, perte d'autonomie liée aux situations de handicap ou au vieillissement quand cette période de la vie s'accompagne de pathologies graves, etc.).

(1) Convention de partenariat Cramif / l'Université de Paris - IUT Paris - Rives de Seine, article 1.

3. LA CONSTRUCTION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

L'école a mis en place un dispositif pédagogique qui repose sur l'alternance cours / stages sur sites qualifiants alliant ainsi acquisition de connaissances et appropriation des méthodologies d'intervention en travail social.

Les trois années de formation sont découpées en 6 semestres, chaque semestre permettant d'obtenir 30 ECTS. À l'issue de la

formation, après la dernière épreuve de validation organisée par la DRIEETS, les étudiants ont acquis 180 ECTS, ce qui leur permet d'accéder au grade licence.

Chaque semestre contient différentes unités d'enseignement référées aux quatre domaines de formation et subdivisées en modules. Chaque module fait l'objet de validations qui permettent aux étudiants comme aux formateurs de mesurer la progression du parcours individuel de professionnalisation.

LA 1^{ère} ANNÉE DE FORMATION

Le 1^{er} semestre (S1)

Les unités d'enseignement qui ponctuent le premier semestre sont :

UE1	Découverte du travail social, de l'action sociale et de la profession
UE2	Approche pluridisciplinaire de la notion de personne
UE3	La personne et son rapport à la santé
UE4	Initiation aux différentes formes de communication

Le 2^e semestre (S2)

Le deuxième semestre est marqué par la première période de formation pratique sur site qualifiant (8 semaines) et par le diagnostic social territorial.

Les unités d'enseignements sont les suivantes :

UE5	Stage de découverte et de confirmation du choix professionnel
UE6	Approche pluridimensionnelle du groupe
UE7	L'Homme dans la société
UE8	Conception et approche du territoire
UE9	Diagnostic social territorial
UE10	Approche théorique de l'intervention sociale

LA 2^e ANNÉE DE FORMATION

Le 3^e semestre (S3)

Au troisième semestre, les étudiants vont s'engager dans leur premier stage long d'une durée de 22 semaines. Compte tenu de notre convention de partenariat avec l'université Paris Descartes, ce stage est axé sur l'apprentissage de l'Intervention sociale d'intérêt collectif (ISIC). Les enseignements théoriques dispensés à l'école sont donc pour partie en rapport avec l'acquisition des méthodes et techniques liées à l'ISIC.

Les unités d'enseignement de ce semestre sont :

UE1	Protection de l'enfance
UE2	Insertion et exclusion sociales
UE3	Découverte de l'intervention sociale d'intérêt collectif et de sa méthode
UE4	Initiation à la méthode de recherche
UE5	La communication en lien avec la pratique professionnelle
UE6	Le stage à dominante ISIC

Le 4^e semestre (S4)

Le quatrième semestre voit notamment la poursuite du stage ISIC et l'acquisition de la méthodologie en lien, se traduisant par la réalisation d'un écrit et sa soutenance orale. Les unités d'enseignement se répartissent ainsi :

UE7	Expérimentation de la méthodologie d'intervention sociale d'intérêt collectif
UE8	Acquisition d'une démarche d'analyse d'une question sociale
UE9	Approfondissement des méthodes liées à la communication professionnelle
UE10	Réflexion sur les dynamiques institutionnelles et partenariales
UE11	Approche pluridimensionnelle de l'immigration
UE12	Le stage à dominante ISIC

LA 3^e ANNÉE DE FORMATION

L'organisation des deux derniers semestres de formation est commune à l'école de service social de la Cramif et à l'IUT Paris - Rives de Seine afin de permettre la co-diplomation DEASS et bachelor universitaire de technologie (BUT) « Carrières sociales, option assistance sociale ».

Les unités d'enseignement se déclinent ainsi au cours des semestres 5 et 6 :

UE1 - UE8	Société, population, publics : les situations de dépendance
UE2 - UE9	Politiques sociales concernant la dépendance
UE3 - UE10	Méthodologies
UE4 - UE11	Expression et communication
UE5 - UE12	Accompagnement social et pratiques professionnelles
UE6 - UE13	Mémoire de pratique professionnelle
UE7 - UE14	Projet tuteuré : stage

Le 5^e semestre (S5)

Au cinquième semestre, le deuxième stage de professionnalisation de 22 semaines est axé sur l'apprentissage de l'accompagnement social individuel (ASI) et la prise d'autonomie progressive des étudiants

Le 6^e semestre (S6)

Le processus de professionnalisation s'achève avec ce semestre. Les périodes en centre de formation permettent notamment la préparation des épreuves de certification.

Après le stage, la dernière période est centrée principalement sur une actualisation des connaissances.

L'épreuve du mémoire de pratique professionnelle, organisée par la DRJSCS, vient clore le parcours de formation

4. L'ARTICULATION ÉCOLE/SITES QUALIFIANTS

« Les périodes de formation pratique réaffirment de manière concrète la dimension professionnelle du dispositif de formation. Ils contribuent à la professionnalisation des étudiants par l'acquisition de compétences construites grâce à la confrontation accompagnée aux réalités du terrain »¹.

Depuis toujours, l'école porte une attention particulière au suivi des étudiants en stage et aux relations avec les sites qualifiants. Cela se traduit par l'accompagnement des étudiants à la recherche et à la mise en stage et par la disponibilité des formateurs permanents en cas de difficulté des étudiants en stage.

(1) 9 Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'assistant de service social, annexe III, objectifs des périodes de formation pratique.

➤ **La préparation de la mise en stage :**

Chaque mise en stage fait l'objet d'une préparation assurée par les responsables de formation. À partir des objectifs de stage définis par l'annexe III de l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'assistant de service social, les stagiaires sont accompagnés pour rédiger leurs propres objectifs, leur curriculum vitae et leurs lettres de motivation destinés aux sites qualifiants. Ils sont également préparés à se présenter aux entretiens avec les référents et formateurs de sites qualifiants.

➤ **Les rencontres avec les sites qualifiants au moment de la mise en stage :**

Avant ou au début des stages, les référents et les formateurs sur sites qualifiants sont invités à une réunion organisée par les responsables de formation avec pour objectifs la présentation :

- de la formation au diplôme d'Etat d'assistant de service social,
- du projet pédagogique et des objectifs de stage,
- du contenu des regroupements à l'école.

Pendant les stages, une journée de réflexion sur le thème de l'évaluation du stage est également proposée aux référents et aux formateurs des sites qualifiants.

➤ **Les visites de stage sur site qualifiant :**

Les formateurs référents effectuent des visites de stages sur sites qualifiants. La visite est centrée sur le stagiaire et vise à mesurer l'atteinte des objectifs de stage et la progression de l'étudiant dans sa posture de futur professionnel.

Durant les stages, l'école fixe des jours de regroupements au rythme général d'une semaine par mois. Ces regroupements sont des espaces de formation où s'élaborent l'alternance et, notamment, la réflexion ainsi que la maturation professionnelle dans les allers-retours entre l'école et les sites qualifiants.

➤ **Les conventions-cadre sites qualifiants :**

Des conventions-cadre sont signées entre l'école et des sites qualifiants formalisant ainsi les engagements réciproques des parties. De par son appartenance au réseau des organismes de Sécurité sociale, l'école a un partenariat privilégié avec le service social régional de la Cramif et les caisses d'allocations familiales. Sa sensibilité aux problématiques de santé l'a également conduite à développer un partenariat important avec les services hospitaliers de l'AP-HP, les groupes hospitaliers psychiatriques et les centres médicopsychologiques afférents ainsi que nombre d'établissements du secteur médico-social.

Les stages sont ouverts à l'international dans le cadre d'une convention Erasmus +.

5. LA PLATEFORME PÉDAGOGIQUE MOODLE

Depuis septembre 2017, l'école de service social de la Cramif s'est dotée d'un Moodle¹, plateforme d'apprentissage en ligne, qui offre de nombreuses possibilités pour les formateurs comme pour les apprenants : création de cours à l'aide d'outils intégrés (ressources et activités), outils d'intervention pédagogique et communicatifs permettant de créer un réseau qui facilite les interactions entre formateurs, étudiants en favorisant la diffusion et l'accès à de multiples ressources pédagogiques. Le Moodle favorise le travail collaboratif des étudiants : possibilité de créer un blog, des groupes de discussion en lien avec les ateliers dans lesquels ils sont inscrits.

Cette plateforme développe également leur autonomie et une certaine rigueur : recherche des ressources pédagogiques déposées par les enseignants, appropriation des connaissances

par la réalisation de tests en ligne, dépôt dans les temps impartis de dossiers et de certains écrits intermédiaires, etc.

Enfin, sur le Moodle, chaque étudiant dispose d'un espace personnel sécurisé, lui permettant notamment de disposer des relevés individuels de décision suite aux Commissions Semestrielles de Validation, des évaluations de leurs travaux, et des épreuves de certifications.

L'école s'est également doté d'un outil de visioconférence (Microsoft Teams) qui permet d'organiser des sessions d'enseignement et de suivis individuels des étudiants et des réunions de l'équipe pédagogique, à distance.

(1) Accessible à partir du lien suivant : moodle.ess.cramif.fr ; site internet développé par l'équipe pédagogique et administrative de l'école avec l'appui des services supports de l'école de service social de la Cramif.

6. LES MODALITÉS D'ÉVALUATION EN CONTRÔLE CONTINU

Le contrôle continu tout au long de la formation permet d'évaluer l'acquisition des compétences et d'apprécier la progression des étudiants dans leur parcours de professionnalisation.

A chaque domaine de compétence correspond un domaine de formation, des unités d'enseignement et des modules. Chaque unité d'enseignement est validée au cours de la formation par un certain nombre d'épreuves. La validation des unités d'enseignement permet d'acquérir des ECTS. En cas de non validation d'une unité d'enseignement, un rattrapage est proposé par la commission pédagogique¹.

Les unités d'enseignement sont évaluées selon différentes modalités individuelles ou collectives² :

- des contrôles de connaissances,
- des exposés,
- des tests sur le Moodle,
- des fiches de lecture,
- des dossiers,
- des devoirs sur table,
- des jurys blancs,
- des entretiens de co-évaluation entre les étudiants et leurs formateurs référents de l'école,
- des écrits spécifiques et/ou intermédiaires en lien avec le stage,
- des visites de stage sur les sites qualifiants,
- l'assiduité et/ou la participation active en cours et en stage.

7. LA PRÉPARATION DES ÉPREUVES DE CERTIFICATION

Les épreuves de certification sont organisées par l'école, à l'exception de l'épreuve du mémoire. Les responsables pédagogiques mettent en oeuvre le dispositif pédagogique pour la préparation aux épreuves de certification, puis la certification proprement dite de chaque domaine de formation³.

La préparation de la certification du DC1 - Intervention professionnelle en travail social

Dans le cadre de la convention de partenariat avec l'IUT Paris Rives de Seine, l'école de service social de la Cramif a fait le choix de préparer les étudiants à la méthodologie de l'ISIC en 2^e année de formation et à la méthodologie de l'Accompagnement social individuel en 3^e année, pour une bonne articulation avec les enseignements du BUT « Carrières sociales ».

A chaque regroupement et pendant toute la durée des stages, des ateliers de méthodologie ISIC sont organisés en petit groupe afin de favoriser l'appropriation de la méthodologie.

Les étudiants sont accompagnés par des professionnels de terrain, dans l'analyse de l'intervention sociale d'intérêt collectif au cours de la 2^e année. De la même façon en 3^e année, des ateliers de méthodologie permettent d'approfondir les étapes de l'accompagnement social individuel et l'analyse des situations sociales. Les étudiants sont soutenus dans le travail d'écriture de l'analyse de l'intervention sociale. Un jury blanc permet un entraînement avant les épreuves.

Le DC1 s'obtient par la validation de 2 épreuves :

1 - Présentation d'une intervention sociale d'intérêt collectif issue du stage de professionnalisation de 2^e année

L'épreuve a pour objectif d'évaluer la capacité du candidat à :

- mettre en oeuvre la méthodologie d'intervention sociale collective
- mobiliser les connaissances théoriques en lien avec l'intervention sociale
- analyser son intervention professionnelle



➤ La durée de l'épreuve de soutenance orale est de 30 minutes dont 10 minutes de présentation par l'étudiant et 20 minutes d'échanges.

➤ Les coefficients sont : Ecrit : 1 et Soutenance orale : 1.

2 - Présentation d'une intervention sociale individuelle issue du stage de professionnalisation de 3^e année

Un jury blanc permet un entraînement avant l'épreuve fixée en S6.

L'épreuve a pour objectifs d'évaluer la capacité du candidat à :

- mettre en oeuvre la méthodologie d'intervention de l'accompagnement social individuel
- mobiliser les connaissances théoriques en lien avec l'intervention sociale
- analyser son intervention professionnelle



➤ Durée de l'épreuve de soutenance orale est de 30 minutes dont 10 minutes de présentation par l'étudiant et 20 minutes d'échanges.

➤ Les coefficients sont : Ecrit : 1 et Soutenance orale : 1.

La certification du DC1 est acquise par la moyenne des 4 notes obtenues, ≥ à 10/20.

(1) Cf. Les instances pédagogiques dans le chapitre suivant.

(2) Les modalités d'évaluation sont détaillées dans la note 2.13 et sur le tableau présentant l'ensemble de la formation en note 2.6.

(3) Les modalités de certification sont détaillées dans la note 2.14.

La préparation à la certification du DC2 – Analyse des questions sociales et de l'intervention professionnelle en travail social

La certification du DC2 comporte 2 épreuves, la présentation d'un diagnostic social territorial et le mémoire de pratique professionnelle. Cette deuxième épreuve est placée sous la responsabilité de la DRIEETS mais il revient aux établissements de formation de mettre en oeuvre l'accompagnement à l'élaboration de ce mémoire ainsi que la préparation à la soutenance orale.

La certification DC2 est obtenue par la moyenne de la note obtenue pour l'écrit du Diagnostic social territorial, et la note finale du mémoire (écrit et oral : voir ci-dessous).

1 - Présentation du diagnostic social territorial (DST)

L'épreuve a pour objectif d'évaluer la capacité du candidat à :

- mettre en oeuvre la méthodologie de diagnostic partagé social et territorial
- comprendre une question sociale sur un territoire donné
- analyser son intervention dans la mise en oeuvre

À l'école de service social, l'équipe pédagogique a fait le choix de la réalisation collective du diagnostic, à partir d'une enquête de terrain menée à la fin du semestre 2.

La préparation du DST s'effectue sur deux mois : le premier mois étant consacré à divers enseignements qui préparent les étudiants à aller sur le terrain (démographie, sociologie urbaine, politique de la ville, méthodes et techniques d'observation etc.), le 2^e mois étant consacré en grande partie à la réalisation de l'enquête de terrain. La certification de cette épreuve se déroule en S3.

La promotion est répartie en petits groupes auxquels un territoire géographique est attribué.

Chaque groupe est encadré par un formateur qui va accompagner les étudiants dans les différentes étapes de leur démarche d'investigation d'un territoire : initiation aux différentes méthodes et techniques d'observation et de recherche documentaire, temps d'observation et de recueil de données, repérage d'une problématique sociale en lien avec la consigne donnée, analyse et mise en perspective, élaboration et écriture du dossier.

Des points méthodologiques ont lieu régulièrement à l'école de même que des temps de régulation des groupes avec une psychosociologue. L'équipe pédagogique est en effet attentive à la dynamique de groupe. Si les tensions et les désaccords, voire les conflits, sont inévitables, il est important que ceux-ci soient source d'apprentissage plutôt que générateurs d'inimitié qui pourrait perdurer pendant toute la formation. Enfin, s'appuyant sur le dossier du DST, les étudiants vont

pouvoir valider la première épreuve de certification du DC3 – Communication professionnelle en travail social – dont les modalités de préparation sont décrites dans la sous-partie consacrée à la préparation des épreuves du DC3.

2 - Le mémoire de pratique professionnelle

« Le mémoire de pratique professionnelle doit montrer l'appropriation des compétences à mettre en oeuvre dans l'exercice du métier et la mobilisation des compétences méthodologiques et de connaissances en sciences humaines et sociales au service des pratiques professionnelles du travail et de l'intervention sociale »¹.

L'épreuve vise à évaluer les capacités du candidat à :

- Analyser une question sociale ou un questionnement professionnel en montrant l'articulation entre théorie et pratique
- Mener une démarche rigoureuse et cohérente en s'appuyant sur une méthodologie de recherche.
- Prendre de la distance vis-à-vis de la réalité sociale, déconstruire ses représentations et les reconstruire à des références théoriques et la réalité du terrain
- Questionner, comprendre une question sociale à partir d'une intervention professionnelle de terrain
- Construire une posture réflexive sur sa pratique professionnelle
- Présenter et argumenter des perspectives et un positionnement professionnel

L'épreuve se compose d'un écrit (coefficient 1) et d'une soutenance orale (coefficient 1).

La note finale retenue pour l'épreuve est la moyenne de la note obtenue à l'écrit et de la note obtenue à l'oral.

Le mémoire est un document écrit **de 40 à 45 pages** (hors bibliographie et annexes).

La soutenance est d'une durée de 40 minutes (10 minutes de présentation et 30 minutes d'échanges).

Préparation à l'épreuve

En deuxième année, des cours de méthodologie de la recherche dispensés par un(e) enseignant(e) sociologue permettent aux étudiants d'approfondir certaines des méthodes découvertes l'année précédente et de s'initier à l'analyse des questions sociales. Dans le cadre d'un contrôle continu, des travaux d'étape sont demandés aux étudiants aux semestres 3 et 4, puis, à la fin du semestre 4, la remise d'un projet de mémoire est requise afin de valider l'unité d'enseignement. En troisième année, l'accompagnement à l'élaboration du mémoire repose d'une part sur des cours de méthodologie de la recherche et un suivi des travaux individuels par des guides de mémoire.

(1) Fiches synthétiques à destination des acteurs de la mise en oeuvre de la réingénierie des formations des 5 diplômés du travail social de niveau II.

(2) Cf. Note détaillant les modalités d'évaluation en cours de formation.

Cet encadrement prend la forme d'atelier collectifs et/ou de rendez-vous individuels.

Les guidants de mémoire doivent justifier à la fois d'un diplôme universitaire et d'une connaissance ou expérience dans le champ du travail social.

La préparation à la certification du DC 3 – Communication professionnelle en travail social

La certification du DC3 comprend deux épreuves, l'une orale, l'autre écrite, qui nécessitent deux temps bien distincts de préparation :

- la première d'entre elles consiste en l'élaboration d'une communication professionnelle à partir du diagnostic social territorial. Cette soutenance orale, qui s'appuie sur des supports de communication adaptés, s'inscrit dans l'épreuve plus globale de DST ayant nécessité un diagnostic partagé social et territorial et la remise d'un dossier évalué dans le cadre du DC2 ;
- la deuxième épreuve s'intitule « étude de situation » et vise à évaluer les capacités de l'étudiant à communiquer par écrit un acte professionnel en ayant à l'esprit la déontologie propre au métier et le destinataire cible ;
- le DC3 est validé par la moyenne de ces 2 notes.

Élaboration d'une communication professionnelle à partir du diagnostic social territorial

Cette épreuve de soutenance orale se déroule au semestre 3 et clôt le diagnostic social territorial réalisé en fin d'année précédente.

L'épreuve consiste en une soutenance individuelle d'une durée totale de 30 minutes :

- une présentation de 10 min,
- suivie d'un temps d'échanges avec les membres de jury de 20 minutes.

Elle vise trois objectifs principaux :

- adapter sa communication à un destinataire cible,
- mobiliser des supports de communication adaptés,
- argumenter ses choix de communication.

Pour préparer les étudiants à cette soutenance, l'équipe pédagogique a fait le choix de les engager dès le début de la formation dans des apprentissages en lien avec la communication professionnelle. Cela se traduit par des exposés, notamment en groupe, des temps d'ateliers permettant une mise en pratique des théories et bases de la communication avec une coach spécialisée dans ce domaine, mais aussi une activité théâtrale avec des comédiens qui travaillent à la fois sur l'expression corporelle et sur le développement des capacités à s'exprimer à l'oral, en confiance.

Concernant l'épreuve proprement dite, des séances de

préparation sont organisées et encadrées par un expert en communication durant la semaine où la soutenance a lieu. Il s'agit de faire travailler les étudiants sur leur communication en leur transmettant une méthode et des outils pour qu'ils la construisent en fonction du destinataire cible.

Par ailleurs, afin d'aider les étudiants dans l'usage de supports de communication adaptés à un public, des séances et ateliers de communication graphique et visuelle sont encadrés par un professionnel web designer. Ces temps d'apprentissage ont lieu dès le premier semestre et permettent aux étudiants de se familiariser avec les codes, outils et logiciels en lien avec ce type de communication.

Étude de situation

Cette deuxième épreuve est un devoir sur table d'une durée de quatre heures qui vise la rédaction (la liste n'est pas exhaustive) : d'une note sociale, d'un rapport d'évaluation ou d'un compte-rendu d'accompagnement destiné au dossier social.

L'épreuve vise à évaluer la capacité du candidat à :

- communiquer par écrit un acte professionnel dans le respect de la déontologie
- adapter sa communication à un destinataire cible

Ce dernier objectif vient en écho à celui qui est déjà poursuivi dans la première épreuve de certification car il correspond à la base de toute communication : ici, il s'agit de s'intéresser à la personne concernée par l'écrit et à qui il est adressé et de sélectionner les informations que l'on est en droit de lui donner et qui lui seront strictement nécessaires pour prendre une décision ou agir en conséquence.

Concernant le respect de la déontologie, les contenus de formation favorisent l'acquisition de savoirs et une réflexion autour de cette notion. Sont aussi mises à profit les séances consacrées au secret professionnel, aux règles de confidentialité, mais aussi aux droits des usagers ou encore au traitement des données à caractère personnel.

Cette épreuve nécessite que l'étudiant soit en mesure de restituer par écrit les éléments d'une situation sociale complexe et formaliser de façon claire et pertinente une évaluation. Il doit en effet pouvoir synthétiser des données d'ordre social, les interroger, les analyser et en comprendre le sens.

C'est la raison pour laquelle cette étude de situation s'organise en fin de semestre 5, de manière à ce que l'étudiant ait pu acquérir des compétences liées à l'ensemble des domaines de formation et qu'il soit dans une phase mature de son parcours de professionnalisation.

La préparation s'opère en lien étroit avec les périodes de formation pratique car le travail sur les écrits professionnels est réalisé principalement à partir de situations concrètes de

stage. Les référents et formateurs sur sites qualifiants ont ainsi un rôle prépondérant dans les apprentissages des étudiants liés à des actes professionnels se traduisant par un écrit.

Faisant partie de l'association réunissant des établissements de formation d'Ile de France préparant au DEASS, l'école participe à la construction de sujets communs pour cette épreuve d'étude de situation, élaborés à partir d'écrits authentiques issus notamment d'Accompagnements Sociaux Individuels. De ce fait, est définie une date commune d'épreuve de certification aux établissements faisant le choix de la faire passer en utilisant le sujet élaboré au sein de l'association. De même, une grille d'évaluation commune est utilisée par les EFTS qui le souhaitent, garantissant un niveau d'exigence égal dans les établissements concernés.

La préparation à la certification du DC4 – Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

La certification du DC4 comprend deux épreuves :

- L'analyse d'une situation partenariale (épreuve écrite et orale)
- Le contrôle de connaissances sur les politiques sociales

La certification DC 4 s'obtient par la moyenne des 3 notes.

1 - L'analyse d'une situation partenariale

La 1^{ère} épreuve de certification de ce domaine de compétence est « l'analyse d'une situation partenariale ».

L'épreuve vise à évaluer la capacité du candidat à :

- Analyser un environnement institutionnel et partenarial
- Se positionner dans un travail d'équipe et de partenariat
- Mobiliser les différentes ressources de l'environnement institutionnel et partenarial

L'école a choisi de certifier cette épreuve en 2^{ème} année de formation. Elle consiste en la rédaction d'une note d'analyse d'une situation partenariale à partir d'une intervention sociale conduite par l'étudiant et son formateur durant le stage de 2^e année.

Elle se décline à l'écrit et à l'oral :

- une note d'analyse partenariale de 8 à 10 pages, rendue au semestre 4
- une soutenance orale de 30 minutes suivie d'un échange de 20 minutes devant un jury

Pour préparer ce travail, les étudiants disposent :

- d'enseignements théoriques visant à les outiller pour analyser l'environnement institutionnel et partenarial : sociologie des organisations, sociologie de l'action publique, territorialisation des politiques sociales, théorie

du partenariat

- complétés par des ateliers d'aide à l'analyse et à la rédaction d'une situation professionnelle.

2 - Le contrôle des connaissances sur les politiques sociales

Il s'agit d'un devoir sur table portant sur les connaissances des politiques sociales et l'élaboration d'une proposition d'action partenariale.

L'épreuve vise à évaluer la capacité du candidat à :

- Etudier et analyser les politiques sociales
- Se positionner dans un environnement partenarial

Sur l'ensemble des trois années de formation, des cours théoriques réguliers et progressifs sont dispensés afin de donner aux étudiants le matériel de connaissances nécessaires à la rédaction du devoir final et à l'exercice.

Tout au long de la 3^e année, des cours de méthodologie ainsi que des entraînements réguliers à la rédaction de devoirs sur tables similaires dans leur conception à celui qui sera proposé lors de l'épreuve finale, sont mis en place.

LES INSTANCES PÉDAGOGIQUES

1. LE CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT P.18
2. LA COMMISSION D'ADMISSION P.18
3. LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION P.19
4. LE JURY DU DIPLÔME DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE P.19
5. LES COMMISSIONS SEMESTRIELLES DE VALIDATION P.19

03

LES INSTANCES PÉDAGOGIQUES

Plusieurs instances garantissent le pilotage de la formation et sa conformité avec le cadre réglementaire ainsi que sa mise en oeuvre.

Ces instances sont les suivantes :

- **le conseil de perfectionnement ;**
- **la commission d'admission ;**
- **la commission pédagogique de la formation;**
- **le jury de diplôme de la licence professionnelle ;**
- **les commissions semestrielles de validation.**

1. LE CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

Dans le cadre du partenariat pour la co diplomation bachelor universitaire de technologie (BUT) « carrières sociales » avec l'IUT Paris - Rives de Seine, un conseil de perfectionnement 16 17 est présidé par le directeur de l'IUT Paris - Rives de Seine (ou son représentant). Il est composé de la directrice de l'école de service social de la Cramif (ou de son représentant), de la directrice de l'école de service social de l'IUT Paris - Rives de Seine, des représentants de l'équipe pédagogique des deux établissements partenaires, des représentants étudiants, et des représentants de l'environnement socioprofessionnel et du monde la recherche.

Ce conseil pourra s'adjoindre toute personne qu'il juge opportun d'inviter pour participer à ses travaux. Il se réunit au moins une fois par an.

Le conseil de perfectionnement assure une double mission :

- **une analyse et une préconisation sur les aspects pédagogiques :**
 - les objectifs de la formation ;

- le recrutement ;
 - l'organisation pédagogique ;
 - les résultats de l'évaluation de la formation par les étudiants ;
 - la réussite des étudiants à la formation ;
 - le suivi de parcours et l'insertion professionnelle ;
 - le lien avec la recherche.
- **une analyse et une préconisation sur les aspects stratégiques :**
 - l'évolution du contexte réglementaire, l'ancrage territorial ;
 - l'évolution des métiers du travail social ;
 - la prise en compte des axes stratégiques du contexte social et politique.

Afin de répondre aux enjeux de la démarche qualité, le conseil de perfectionnement appuie son analyse sur l'enquête pédagogique de la formation qui est réalisée chaque année auprès des étudiants et des diplômés de l'école.

2. LA COMMISSION D'ADMISSION

Conformément à l'article D.451-28-5 du CASF, la commission d'admission est composée de membres désignés annuellement par la directrice de l'école de service social et comprend, outre la directrice, les responsables de la formation et des enseignants ou formateurs de l'école.

Elle se prononce sur l'admission des candidats en formation et sur les éventuels allègements de formation auxquels ils peuvent prétendre au regard des acquis de leur formation antérieure et de leur expérience professionnelle (voir procédure d'allègement en annexe de ce document).

3. LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Conformément à l'article D.451-28-6 du CASF, une commission pédagogique de la formation est placée auprès du chef ou du directeur d'établissement.

Elle se prononce sur l'organisation de la formation, les modalités d'évaluation des étudiants, la validation des unités d'enseignement et des périodes de formation pratique. Les décisions relatives au passage des étudiants dans l'année supérieure, les redoublements, et les allègements de formation lui sont également soumis pour avis.

Ses membres sont désignés par le chef ou le directeur d'établissement. Elle comprend, outre le chef ou le directeur d'établissement :

- **un enseignant-chercheur** qui en assure la présidence ;
- **le préfet de région** ou son représentant ;
- **le recteur d'académie** ou son représentant ;
- **deux enseignants ou formateurs** intervenant dans la formation ;
- **un étudiant** suivant la formation ;
- **deux représentants** du secteur professionnel.

4. LE JURY D'EXAMEN DU DIPLÔME DE BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

En 3^e année, les évaluations sont organisées en contrôle continu et à l'identique de celles de l'IUT Paris - Rives de Seine. Elles sont transmises par l'école de service social au service dédié de l'IUT Paris Rives de Seine. Le jury d'examen constitué pour la vérification des connaissances acquises au cours de la formation est désigné par le Président de l'Université Paris Descartes sur proposition du Directeur de l'IUT Paris Rives de Seine et en conformité avec l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle. Un procès-verbal est établi à la fin de chaque année universitaire.

Le diplôme de licence professionnelle est délivré à la fin de l'année universitaire après communication de la liste des admis éditée à l'issue des délibérations du jury de diplôme.

5. LES COMMISSIONS SEMESTRIELLES DE VALIDATION

Les commissions semestrielles de validation (CSV) sont composées de la directrice de l'école, des responsables pédagogiques (formateurs permanents et, éventuellement, des intervenants vacataires), délégués et suppléants. Elles sont présidées par la directrice et ont lieu chaque fin de semestre.

En amont de cette commission, l'équipe pédagogique effectue un travail d'analyse des situations et de propositions pour la poursuite du parcours des étudiants. Pour les étudiants dont la situation le nécessite, un entretien individuel est réalisé préalablement à la commission par un ou deux responsables pédagogiques.

La situation de chaque étudiant est examinée, avec une attention particulière pour les étudiants qui n'ont pas validé un module au cours du semestre. Des modalités de rattrapage peuvent être proposées sous forme de travaux complémentaires ou de rattrapage d'absences importantes en stage sur des périodes de congés scolaires.

Les CVS du semestre 2 et du semestre 4 se prononcent en outre sur le passage dans l'année supérieure.

Enfin, la CSV du dernier semestre de la formation valide les résultats des certifications.

Les représentants des étudiants participent aux échanges et à la prise de décisions. Un procès-verbal de décisions est établi à l'issue de la CSV.

Par ailleurs un relevé de notes est établi pour chaque étudiant. Il précise, pour chaque unité d'enseignement, la note obtenue, les ECTS validés, les modalités de rattrapage et, en fin de première et de deuxième année, la décision finale de la commission concernant l'étudiant (passage dans l'année supérieure, redoublement, fin de formation).

Ce relevé individuel est envoyé aux étudiants par courrier et ils peuvent aussi y avoir accès sur leur espace personnel de la plateforme numérique Moodle.

LES SPÉCIFICITÉS DE NOTRE PROJET PÉDAGOGIQUE

1. UNE ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE AUX COMPÉTENCES MULTIPLES P.21
2. UN ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE CONTINU ET PERSONNALISÉ VIA LES GROUPES DE RÉFLEXION SUR LA PRATIQUE ET LES RÉFÉRENTS DE PARCOURS P.21
3. DES STAGIAIRES ACTEURS DE LEUR FORMATION P.22
4. UNE ÉCOLE OUVERTE SUR SON ENVIRONNEMENT P.23

04

LES SPÉCIFICITÉS DE NOTRE PROJET PÉDAGOGIQUE

L'appartenance au réseau de l'assurance maladie permet à l'école de service social de la Cramif de maintenir une **orientation pédagogique axée sur les problématiques de santé, tant dans l'approche des publics que dans ses aspects psychosociaux et socio-économiques.**

Le projet pédagogique de l'école a été élaboré en conservant ses atouts, c'est-à-dire en **renforçant des enseignements liés à la santé, la prévention et à l'accès aux droits.**

1. UNE ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE AUX COMPÉTENCES MULTIPLES

Les formateurs permanents sont tous titulaires d'une double diplomation professionnelle et universitaire : un diplôme initial de travail social et un diplôme supérieur (DEIS, master, DEA).

Sous la responsabilité de la directrice de l'école de service social de la Cramif, ils élaborent le programme de formation en articulant les quatre domaines de compétences, les quatre domaines de formation et les stages.

Chaque promotion est placée sous la responsabilité d'un formateur permanent de même que chaque domaine de formation.

La coordination et le suivi des stages en sites qualifiants sont assurés par les formateurs permanents ou vacataires qui sont chargés à ce titre de la communication avec les sites qualifiants.

L'école s'appuie également sur un grand nombre d'intervenants extérieurs formateurs et/ou professionnels du travail social, du monde médical, de la santé, du monde de la communication, d'élus, de bénévoles, de représentants des usagers, tous recrutés pour leur expertise ou leur expérience de la formation des travailleurs sociaux. La coordination de ces intervenants occasionnels et des contenus de formation qu'ils dispenseront est assurée par les formateurs permanents.

2. UN ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE CONTINU ET PERSONNALISÉ VIA LES GROUPES DE RÉFLEXION SUR LA PRATIQUE ET LES RÉFÉRENTS DE PARCOURS

L'école de service social de la Cramif propose aux étudiants un **suivi pédagogique personnalisé** au sein de petits groupes. Ce suivi est assuré par des formateurs permanents ou vacataires durant la formation.

Les **Groupes de Réflexion sur la Pratique** (GRP) ponctuent le parcours des étudiants durant toute leur formation. Ils sont organisés avant le départ en stage, durant les regroupements à l'école dans le cadre de l'alternance école/sites qualifiants et au retour des stages. Ils constituent un espace dans lequel se construit l'alternance intégrative des situations d'apprentissage vécues par les étudiants.

Dès le début de la formation, les étudiants sont répartis dans ces petits groupes sous la responsabilité d'un référent. Celui-ci est responsable du même groupe pendant les trois ans. La fonction de référent de GRP implique le suivi du parcours individuel des étudiants à travers des entretiens réguliers de coévaluation référent/étudiant et les visites de stage. Ainsi, le référent est un interlocuteur privilégié pour l'étudiant qu'il accompagne dans son parcours de professionnalisation.



Dans le cadre des GRP, toutes les questions propres à l'alternance et au lien entre la théorie et la pratique sont abordées. Ce sont des espaces de parole et d'échanges entre le formateur et les étudiants et entre les étudiants eux-mêmes. Les principes de fonctionnement des groupes d'analyse de la pratique – confidentialité, écoute, respect et bienveillance, etc. - favorisent la prise de parole et l'entraide mutuelle. Les GRP participent ainsi à la construction de l'identité professionnelle des étudiants..

3. DES STAGIAIRES ACTEURS DE LEUR FORMATION

Dès leur entrée en formation, les **étudiants sont mis en situation de responsabilité** afin d'élaborer leur propre projet de formation en tenant compte de leurs acquis antérieurs à l'entrée en formation que ce soit en termes de **connaissances théoriques ou d'expériences professionnelles et/ou bénévoles**.

Dans le cadre des **Groupes de Réflexion sur la Pratique** mais plus largement dans tous les ateliers pédagogiques, ils sont mis en situation d'implication, de participation active et d'initiative. La recherche de stages et la rédaction de leurs objectifs de formation pratique leur permettent de s'approprier la formation et construire un projet de formation personnel, réfléchi et pertinent.

Dans cette pédagogie active, les étudiants sont incités à être acteurs de la formation et à se saisir de l'ensemble des moyens mis à leur disposition par l'école de service social pour **atteindre leurs objectifs, valider l'ensemble des certifications et être prêts, à l'issue des trois ans, à s'engager dans la profession**.

Le règlement intérieur donne un cadre aux droits et devoirs des étudiants ainsi qu'aux modalités d'expression et de représentation de ceux-ci. Ce règlement leur est communiqué dès l'entrée en formation. Il est également affiché dans toutes les salles de cours. Il précise notamment leurs engagements en matière d'assiduité aux cours et aux stages, de respect des horaires et de la discipline, de respect des échéances et des évaluations.

⊗ L'expression et la représentation des étudiants :

Les étudiants de chaque promotion élisent, pour l'année, deux délégués titulaires et deux suppléants. Les élections ont lieu en début de formation. Les représentants des étudiants participent activement à l'ensemble des instances de l'école de service social.

Le rôle des délégués est :

- de représenter leur promotion ou leur formation pour les questions relatives à l'organisation et au déroulement des actions de formation (contenu des cours, travaux à rendre, rapport enseignant/enseigné...);
- d'assurer une fonction de relais entre les étudiants et la direction, l'équipe pédagogique, les enseignants;
- de participer au conseil de perfectionnement;
- de participer à la commission pédagogique de la formation;
- de participer aux commissions de validation semestrielles;
- de participer aux Conseils de Vie Scolaire;
- de participer aux Conseils de discipline.

Les délégués peuvent être reçus, à leur demande, sur rendez-vous en dehors des instances prévues. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des étudiants/stagiaires, notamment en cas de difficultés particulières.

⊗ L'évaluation des enseignements par les stagiaires :

Cette évaluation se fait à la fois **individuellement et collectivement**. Sur le plan individuel, un questionnaire d'évaluation est rempli par tous les étudiants à l'issue de chaque semestre. Il aborde l'ensemble des unités d'enseignement du semestre. Le traitement des données permet à l'équipe pédagogique d'en tenir compte pour adapter la scolarité (choix d'intervenants, modalités pédagogiques, les évaluations...).

De plus, des temps de « **régulation de promotion** » ont lieu régulièrement avec l'ensemble des étudiants de chaque promotion à l'initiative des responsables pédagogiques. Ils permettent **d'aborder les temps forts de la formation** (stages, travaux à rendre, évaluations, jurys...), **d'apaiser les inquiétudes, de réguler les tensions inhérentes à toute vie collective**. Le responsable de la promotion est présent a minima et les autres responsables pédagogiques peuvent y participer.

➤ **Les Conseils de Vie Scolaire (CVS) :**

Les conseils de vie scolaire **réunissent chaque semestre l'équipe des formateurs permanents et les représentants des étudiants**. Ils sont présidés par la directrice de l'école ou, à défaut, par un formateur responsable de promotion. Ils peuvent réunir les promotions de première, seconde ou troisième année ou avoir lieu promotion par promotion. Peuvent être également présents des membres de l'équipe administrative de l'école de service social.

Les délégués préparent en amont le CVS avec l'ensemble les étudiants de chaque promotion.

Préalablement au CVS, les délégués peuvent, s'ils le souhaitent, communiquer à leur responsable de promotion, les différents points soulevés par les étudiants. Ceux-ci sont ensuite abordés par les délégués et les suppléants lors du CSV. Ces points peuvent concerner des aspects pédagogiques comme des aspects d'ordre matériel ou de fonctionnement de l'école de service social. Un compte rendu écrit est établi par les délégués à l'issue du CVS et diffusé aux promotions.

4. UNE ÉCOLE OUVERTE SUR SON ENVIRONNEMENT

L'école développe un partenariat **intra et interinstitutionnel important**.

Elle entretient des liens privilégiés avec les différents services de la Cramif dont la plupart des missions relèvent de la santé et en particulier avec la **Direction de l'Action Sanitaire et Sociale et de l'Autonomie** (DASSA) dont elle dépend directement.

De par son histoire et son statut, l'école a toujours développé un partenariat avec les employeurs des services sociaux, acteurs indispensables de la formation en alternance et notamment avec ceux du secteur médico-social et ceux des collectivités publiques territoriales. Ce partenariat permet de garantir un certain nombre de stages et donne accès également à des professionnels de qualité qui assurent des cours théoriques ou des ateliers méthodologiques.

L'école est adhérente à l'**Union Nationale des Associations de Formation et de Recherche en Intervention Sociale** (UNAFORIS) qui mène une réflexion sur la place du travail social et sur l'évolution de la formation des travailleurs sociaux.

Elle adhère également au **Groupe de Recherche d'Île-de-France** (GRIF). Enfin, l'école participe aux groupes de travail organisés par le Conseil Régional d'Île-de-France pour l'élaboration du schéma régional des formations sanitaires et sociales.

05 CONCLUSION

Le projet pédagogique de l'école de service social de la Cramif dimensionne les compétences des future(s) assistant(e-s) de service social aux exigences attendues aujourd'hui et demain dans les secteurs sociaux, sanitaires et médicosociaux. L'équipe de l'école de service social de la Cramif s'inscrit dans une démarche qualité pour évaluer le dispositif de formation et le faire évoluer pour répondre au mieux aux attentes des étudiants.

Ces atouts sont nombreux et tournés vers la réussite des étudiants :

- des promotions à taille humaine pour un accompagnement individualisé et personnalisé,
- des groupes de réflexion sur la pratique (GRP) animés par les responsables pédagogiques de l'équipe pour suivre l'étudiant tout au long de sa scolarité,
- un moodle pour faciliter la mise à disposition des supports pédagogiques, animer les productions collectives, proposer des cours en ligne et inclure le digital comme outil de communication et pédagogique,
- un partenariat avec l'Université de Paris - IUT Paris Rives de Seine pour proposer une co-diplomation bachelor universitaire de technologie « carrières sociales, option assistance sociale » au sortir de sa scolarité DEASS,
- un adossement au service social régional de la Cramif – Assurance maladie pour offrir des terrains de stage, des échanges réguliers avec des professionnel-le-s intervenant pour l'accès aux droits et aux soins,
- un enseignement de l'anglais professionnel obligatoire depuis 2014.



PROTOCOLE DES ALLÈGEMENTS DE FORMATION

Référence : Arrêté du 22 Aout 2018 relatif au diplôme d'Etat d'assistant de service social, Articles 5 et 6

« A l'entrée en formation, les étudiants font l'objet d'un positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle. A l'issue de ce positionnement, ils peuvent bénéficier d'un allègement de formation dans la limite d'un tiers de la durée de formation. Cet allègement peut porter sur la période de formation en établissement ou sur la période de formation pratique. Toutefois la durée de la formation pratique ne peut être réduite de plus d'un tiers. »

Chaque demande est étudiée par la Commission des allègements qui se réunit à la rentrée. Les propositions de la commission sont validées par la commission pédagogique de la formation.

Les allègements sont fonction de la comparaison entre les formations théoriques reçues par l'étudiant avant son admission à l'école et le contenu des modules semestriels. Il est également tenu compte des ECTS obtenus précédemment dans le cadre d'une formation supérieure.

Les titulaires du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale, du diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé, du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants et du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé sont dispensés des formations pratiques des deux derniers domaines de formation (DC 3 et DC4, soit 8 semaines par DF).

Après validation des propositions d'allègements par la commission des allègements, un programme de formation individualisé au regard des allègements de formation ou des certifications partielles, est établi. Il est signé par les deux parties et est remis à l'étudiant.

Composition du dossier :

- une demande d'allègement(s) rédigée par l'étudiant admis en formation ;
- le curriculum vitae ;
- la photocopie du ou des diplômes obtenus ;
- le cas échéant, les contenus des enseignements reçus par l'étudiant et le nombre d'ECTS obtenus ;
- le cas échéant, les appréciations des stages réalisés.

Composition de la Commission des allègements

- la directrice de l'école ;
- des formateurs permanents.

Allègements et dispenses de formation

Les allègements concernent les enseignements. Il n'y a pas de dispense des épreuves de certifications, sauf ceux prévus par le décret.

Diplôme obtenu	Allègement proposé	Domaines de compétences, unités d'enseignements allégés et nombre d'ECTS correspondant	ECTS	Total ECTS
DUT Carrières sociales, options assistance sociale, éducation spécialisée	Semestre 1	UE 1 - Découverte du travail social, de l'action sociale et du métier UE 2 - Approche pluridisciplinaire de la notion de personne UE 3 - La personne en situation de handicap UE 4 - Initiation aux différentes formes de communication UE 5 - Stage d'observation participante (8 semaines)	30	60
	Semestre 2	UE 6 - Approche pluridimensionnelle du groupe UE 7 - L'Homme dans la société UE 8 - Conception et approche du territoire UE 9 - Diagnostic social territorial UE 10 - Approche théorique de l'intervention sociale	30	
Diplômes de niveau II¹	Semestres 1 et 2	Pas d'allègement de formation théorique en 2 ^e et 3 ^e année Dispense de 8 semaines de stage à répartir sur les deux stages longs DC3 et DC4 : dispense de certification des blocs N°5, 6, 7, 8		
Titulaire d'une Licence², en fonction du type de licence	Semestre 1	UE 1 - Découverte du travail social, de l'action sociale et du métier UE 2 - Approche pluridisciplinaire de la notion de personne UE 3 - La personne en situation de handicap UE 4 - Initiation aux différentes formes de communication UE 5 - Stage d'observation participante (8 semaines)	30	57
	Semestre 2	UE 6 - Approche pluridimensionnelle du groupe UE 7 - L'Homme dans la société UE 8 - Conception et approche du territoire UE 9 - Diagnostic social territorial Sauf UE 10 - Approche théorique de l'intervention sociale	27	
Titulaire d'un Master³, en fonction du type de master	Semestre 1	UE 1 - Découverte du travail social, de l'action sociale et du métier UE 2 - Approche pluridisciplinaire de la notion de personne UE 3 - La personne en situation de handicap UE 4 - Initiation aux différentes formes de communication UE 5 - Stage d'observation participante (8 semaines)	30	57
	Semestre 2	UE 6 - Approche pluridimensionnelle du groupe UE 7 - L'Homme dans la société UE 8 - Conception et approche du territoire UE 9 - Diagnostic social territorial Sauf UE 10 - Approche théorique de l'intervention sociale	27	

¹Préciser le diplôme obtenu. Sont pris en compte les diplômes de niveau II inscrits au Code de l'action sociale et des familles (assistant de service social, conseiller en économie sociale et familiale, éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants, éducateur technique spécialisé).

²Préciser le diplôme obtenu. Sont prises en compte les licences suivantes : administration économique et sociale, droit, économie, histoire, philosophie, psychologie, psycho sociologie, sciences de l'éducation, sociologie.

³Préciser l'intitulé du master. Sont pris en compte les masters suivants : administration économique et sociale, droit, économie, histoire, philosophie, psychologie, psycho sociologie, sciences de l'éducation, sociologie.

ACCÈS



École de service social de la Cramif

17-19 place de l'Argonne
75019 Paris



Métro

7 Corentin-Cariou

Bus

60 Porte de Montmartre/Gambetta :
Direction Gambetta : Station Crimée

54 Porte d'Aubervilliers/Asnières Genevilliers :
Station Crimée

Tramway

T 3b Station Corentin Cariou

Voiture

Boulevard périphérique :
sortie Porte de Pantin ou Porte de la Villette



L'école est accessible aux
personnes à mobilité réduite

Pour en savoir plus, rendez-vous sur
cramif.fr

DEASS - Projet pédagogique 2022

Cramif – Direction de la communication – Octobre 2022

